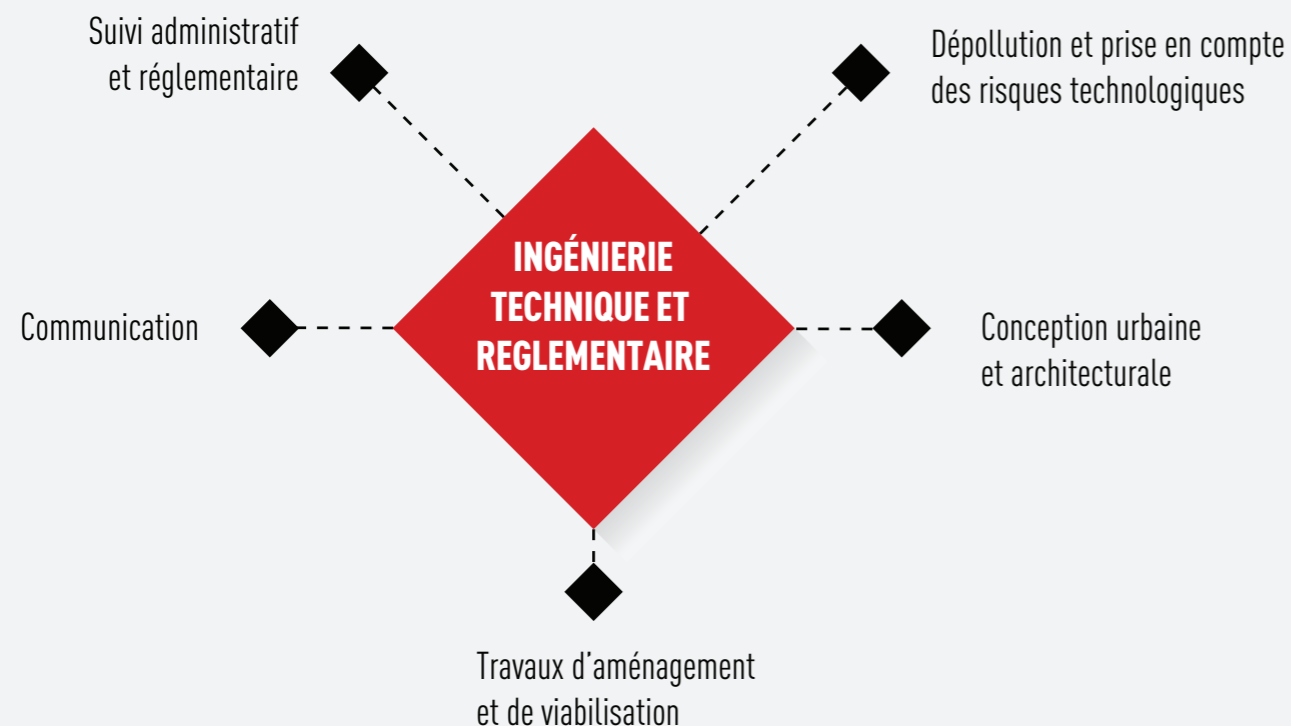


L'Appel des 30 ! propose un dispositif d'accompagnement au cas par cas des lauréats, visant à les soutenir tout au long de la réalisation de leur projet dans deux grands domaines d'expertise : l'ingénierie technique et réglementaire et l'ingénierie financière.

**DES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE
TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE SUR MESURE**



La réussite des projets d'implantation nécessite un accompagnement dans la durée, dès la phase de définition et jusqu'à la phase de réalisation. La Métropole de Lyon et ses partenaires proposent aux porteurs de projets un accompagnement privilégié dans les domaines suivants :

> **Ingénierie environnementale :** expertise en dépollution, démolition et prise en compte des risques technologiques. L'ADEME peut notamment apporter ses expertises et retours d'expérience en matière de dépollution. La Métropole de Lyon peut également assister les porteurs de projet dans le cadre des autorisations réglementaires d'urbanisme et dans la préparation de leur dossier d'autorisation d'activité ;

> **Conception urbaine et architecturale :** l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole de Lyon, composée du groupement OMA (Office for Metropolitan Architecture), BASE et SUEZ ENVIRONNEMENT, assure des missions de conseil et d'assistance : réalisation de fiches de lots et de cahier des charges, mission d'architecte en chef, compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), conseil en matière d'architecture industrielle et de prise en compte des risques technologiques auprès des porteurs de projet ;

> **Aménagement et viabilisation des sites :** la Métropole de Lyon accompagne les porteurs de projet dans le cadre de la mise en place d'opérations d'aménagement (viabilisation, réseaux, distribution, infrastructures de desserte...) sur les sites prioritaires d'implantation. Ces opérations sont réalisées, dans leur majorité, à travers des projets urbains partenariaux (PUP) ;

> **Suivi administratif et réglementaire** en lien avec les services de l'État compétents (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT du Rhône et DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes) ;

> **Communication et promotion** sur les projets retenus puis réalisés.